

Critères d'attribution

La garantie s'adresse aux personnes disposant de faibles revenus, personnes bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS), de l'AAH, des allocations chômage, de ressources fixes inférieures au SMIC, les salariés à temps partiel (non fonctionnaires), en CDD ou en CDI saisonnier agricole.

Seules les personnes sans logement ou mal logées (logement trop petit, insalubre, trop cher) peuvent en bénéficier.

Les demandes des personnes désirant changer de logement pour des raisons personnelles ne sont pas prises en compte.

La garantie du F.S.L. ne pourra pas être accordée si les locataires sont déjà dans les lieux ou ont déjà signé le bail. A réception de la convention de garantie et du bail, si l'entrée dans les lieux ou la signature du bail ont eu lieu avant la décision de la commission, la garantie du FSL pourra être annulée.

Parc locatif privé

A remplir par le bailleur

- 1- Je demande à bénéficier de la garantie du Fonds de Solidarité Logement. Cette garantie concerne les impayés de loyers pour une durée de 3 ans. Elle est plafonnée à 18 mois de loyers résiduels (loyers, charges comprises, déduction faite des aides au logement). Elle couvre les frais de remise en état, plafonnés à 4 mois de loyers, charges locatives comprises, hors charges d'énergie (6 mois pour les PST, l'AIVS et le SOLIHA). Elle couvre également la régularisation des charges locatives sous réserve qu'elles aient donné lieu à un appel de provisions mensuelles et à une régularisation annuelle.

Avez vous souscrit une garantie contre les impayés de loyers (garant privé, locapass, VISALE, ou autres...) Oui Non

Si non pourquoi :

J'ai pris note que la présente demande reste soumise à l'acceptation du F.S.L. (1 commission par semaine). Le F.S.L. me notifiera sa décision dans les 3 jours suivants la commission et en cas d'accord, me transmettra une convention afin de contractualiser cette garantie. J'accepte de faire visiter les lieux à un représentant du F.S.L. le cas échéant.

ET/OU

- 2- Je demande à mon locataire, le paiement d'un dépôt de garantie de € (le maximum légal étant d'un mois de loyer hors charges).

J'atteste avoir pris connaissance des critères d'attribution de la garantie.

Je m'engage à faire signer à mon locataire un bail de 3 ans (y compris pour les logements meublés) et atteste que le logement loué répond aux normes de décence, dont je certifie avoir pris connaissance. Je joins la DPE du logement propre ainsi que mon RIB.

Fait à, le Signature Cachet :

Parc locatif public

Le bailleur doit obligatoirement choisir une des deux options suivantes :

- 1- Je demande à bénéficier de la garantie du Fonds de Solidarité Logement. Cette garantie concerne les impayés de loyers pour une durée de 3 ans. Elle est plafonnée à 12 mois de loyers résiduels (loyers, charges comprises, déduction faite de l'APL). Elle couvre les frais de remise en état, plafonnés à 4 mois de loyers, charges locatives comprises, hors charges d'énergie. Elle couvre également la régularisation des charges locatives sous réserve qu'elles aient donné lieu à un appel de provisions mensuelles et à une régularisation annuelle.

J'ai pris note que la présente demande reste soumise à l'acceptation du F.S.L. (1 commission par semaine). Le F.S.L. me notifiera sa décision dans les 3 jours suivants la commission et en cas d'accord, me transmettra une convention afin de contractualiser cette garantie.

En contre-partie de la garantie, j'atteste que le paiement du dépôt de garantie sera échelonné sur 36 mois.

OU

- 2- J'atteste réclamer, à mon locataire, le paiement d'un dépôt de garantie de €.

J'atteste avoir pris connaissance des critères d'attribution de la garantie.

Fait à, le Signature Cachet :

Engagement du locataire

En déposant un dossier auprès du FSL, j'atteste, ainsi que mon conjoint, concubin ou colocataire :

- Avoir pris connaissance du document ci-dessus
- Avoir entrepris les démarches pour rechercher un garant sans résultat
- Etre informé qu'en cas de défaillance de ma part/notre part dans le paiement du loyer, je serai/nous serons contacté(es) par un travailleur social et m'engage/nous engageons à le rencontrer

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LES BAILLEURS

Secteur géographique du logement concerné par le permis de louer OUI NON

si oui { Déclaration de mise en location effectuée OUI NON

ou Autorisation préalable de mise en location du logement obtenue OUI NON

DESCRIPTIF DU LOGEMENT

Salle de séjour :m² Chambre 3 : m²
Chambre 1 :m² Chambre 4 : m²
Chambre 2 :m² Chambre 5 : m²
Autres (à préciser) : m²

TOTAL :m²

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU LOGEMENTS

Les murs (hors tapisseries et peintures) et les accès extérieurs au logement sont-ils en bon état ? OUI NON

Les murs protègent-ils de l'eau ? OUI NON

Les fenêtres et les portes sont-elles étanches à l'eau ? OUI NON

La toiture assure-t-elle la protection contre les infiltrations d'eau ? OUI NON

Existe-t-il des balustrades (gardes corps) aux fenêtres de l'étage ? OUI NON

Les escaliers sont-ils dangereux ? OUI NON

Les balcons, loggias et mezzanines sont-ils sécurisés ? OUI NON

Le logement est-il pourvu d'un moyen de chauffage ? OUI NON
Date de l'installation :

Les équipements de chauffage fonctionnent-ils correctement ? OUI NON

Toutes les pièces ont-elles un moyen de chauffage ? OUI NON

L'installation électrique et ou de gaz est-elle aux normes ? OUI NON

Y'a-t-il au moins une prise dans chaque pièce ? OUI NON

Le logement, dont la cuisine, possède-t-il un accès à l'eau potable ? OUI NON

Y'a-t-il de l'eau chaude dans la cuisine et la salle d'eau ? OUI NON

Existe-t-il un système de ventilation dans le logement ? OUI NON

Les pièces principales ont-elles toutes une fenêtre qui s'ouvre sur l'extérieur ? OUI NON

Le logement est-il raccordé à un système d'assainissement ? OUI NON

Veillez préciser :
 fosse étanche tout à l'égout fosse septique

Les éviers, lavabos, douches... sont-ils munis de siphons ? OUI NON

La cuisine ou coin cuisine peut-il être équipé d'un appareil de cuisson ? OUI NON

La salle d'eau, salle de bain et W-C sont-ils séparés des autres pièces ? OUI NON

La hauteur sous plafond est-elle supérieure à 2,20m ? OUI NON

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Lu et approuvé*.

Date :
Signature du propriétaire :



PROPOSITION DE LOGEMENT

A compléter par le propriétaire ou son représentant et le candidat locataire
et à joindre à la demande d'aide pour l'accès à un logement

version Mars 2020

Vu la Loi de 1989 relative au Droit au Logement.
Vu la Loi SRU du 13 décembre 2000 qui intègre la notion de logement décent.
Vu la Loi du 13 décembre 2004, en ce qu'elle concerne la Performance Energétique.
Vu le décret du 14 septembre 2006 et l'arrêté du 3 mai 2007 relatifs au Diagnostic de Performance Energétique.
Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR)

Je, soussigné(e) : _____

qualité : Représentant d'un organisme H.L.M. Propriétaire Syndic Agent immobilier

Organisme ou société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Mail : _____

Pour les agences sans mandat de gestion : coordonnées du propriétaire auquel seront transmis la convention, le versement du dépôt de garantie et/ou du 1^{er} loyer :

M demeurant :

atteste proposer à :

Nom : Prénom :

Nom du colocataire, du conjoint ou concubin : Prénom :

demeurant : Code postal : Ville :

le logement suivant :

N° et rue _____

Résidence : Bât : Apt n° : Etage : G D

Code postal : _____ Ville :

Date d'entrée dans les lieux : / /

Montant détaillé du loyer :

loyer principal (hors garage et parking) :

provisions chauffage :

provisions eau froide :

provisions eau chaude :

garage / parking (montant) :

Obligatoire : OUI NON

autres charges :

Total :

Nbre de chambres :

Chauffage : Collectif

Individuel électrique

Individuel gaz

Individuel fuel

Poêle ou cheminée

Superficie en m2 :

Type : Maison

Appartement

Loué meublé

Autre

Logement subventionné parc public (PLUS-PLAI...) : oui non

Logement subventionné parc privé (PST) : oui non

Logement géré par l'AIVS ou le SIREs : oui non

Contingent prioritaire DALO

Pour les agences uniquement : montant des honoraires demandés au futur locataire : €

Estimation de l'allocation logement ou de l'APL

Joindre l'estimation de droits fournie par la CAF ou la M.S.A. (www.caf.fr, www.msa.fr, points d'accueils) ou compléter ci-dessous

Au vu des ressources déclarées ce jour par M et du montant du loyer ci-dessus déclaré, l'intéressé(e) peut prétendre à une Allocation Logement ou à une APL d'un montant estimé à Euros.

Fait à, le Signature

Cachet :